

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION D'AVANT-PROJET

TITRE	AVANT-PROJET POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES FORETS GALERIES DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DU MONO AU BENIN
NUMERO DE SERIE	PPD 206/25 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOUMIS PAR	GOUVERNEMENT DE LA REUBLIQUE DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RÉSUMÉ

La Réserve de Biosphère du Mono (RBM) fait partie des nouvelles aires protégées du Bénin et répond bien aux concepts de base mis en œuvre par UICN dans le processus d'établissement national d'aires protégées. L'importance de la RBM réside tout particulièrement dans son exceptionnelle biodiversité, dans le maintien de la connectivité des forêts de l'Ouest du Sud Bénin, dans le maintien des services écologiques et notamment les services hydrologiques et le stockage de carbone, et également dans le maintien des ressources utilisées par les populations humaines avoisinantes. La RBM fait partie intégrante du site RAMSAR 1017. Elle fait partie d'une zone humide d'importance internationale drainée par le fleuve Mono frontalier du Bénin et du Togo. Cette zone contient des forêts galeries (FG) qui renferment des espèces de faune et de flore figurant sur la liste rouge de l'IUCN. Cet espace fait actuellement l'objet d'une dégradation avancée à cause des pressions anthropiques causées par l'installation des habitations humaines, le défrichement anarchique des terres à des fins agricoles, la surexploitation des ressources halieutiques, etc. Par conséquent, il est urgent de mettre en place un système de gestion et de protection de ces FG. D'où l'intérêt du présent avant-projet qui vise à rassembler les informations nécessaires en vue de faire l'état des lieux des forêts galeries dans la perspective de préparer un document de projet pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries. Les principaux produits attendus sont : (i) les informations de base sur les forêts galeries de la RBM sont disponibles, (ii) un projet d'appui à la gestion durable de RBM est élaboré et soumis à l'OIBT. **Cet avant-projet peut servir de modèle pour la restauration des forêts riveraines dans le cadre de la gestion des réserves de biosphère, en équilibrant les objectifs de conservation et socio-économiques.**

AGENCE D'EXECUTION DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE

AGENCE COLLABORATRICE CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE

DUREE 10 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT À DÉTERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	69 440	
	BENIN (DGFECE)	23 200	
	TOTAL	92 640	

Sommaire

1.	Contexte de l'avant-projet	4
1.1.	Origine	4
1.2.	Pertinence du Projet	4
1.2.1.	Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.	4
1.2.2.	Cohérence avec les politiques du Pays	5
2.	JUSTIFICATION	7
2.1.	Objectifs	7
2.1.1.	Objectif de développement	7
2.1.2.	Objectif spécifique	7
2.2.	Identification du problème	7
3.	INTERVENTIONS	8
3.1.	Produits	8
3.2.	Activités	8
3.3.	Approches et méthodes	8
3.3.1.	Collecter les informations et données de base sur les forêts galeries de la zone	9
3.3.1.1.	Evaluation des ressources des forêts galeries	9
3.3.1.2.	Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion	9
3.3.2.	Elaborer un projet sur la Restauration et la Gestion Durable des Forêts galeries de la Reserve de Biosphère du Delta du Mono-Bénin	10
3.4.	Plan des travaux	10
3.5.	La matrice budgétaire de l'avant-projet	12
4.	DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET	16
4.1.	Agence d'exécution et structure organique	16
4.2.	Suivi et rapports	16
ANNEXE 1a : Profil de l'agence d'exécution		18
Annexe 1b: Le profil de l'Agence Collaboratrice (Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF).		20
ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution		22
ANNEXE3. Cahier des charges du personnel et consultant énumérés par l'OIBT		23
ANNEXE 4. Assessment by the combined Sixtieth and Sixty-first Panels		25
Assessment by the combined Sixtieth and Sixty-first Panels		25
ANNEXE 5. The overall assessment and specific recommendations of the combined 60th and 61st Expert Panels and the modifications made in the Pre-project document		26

SIGLES ET ABREVIATIONS

<u>ACCB</u>	: <u>Aires de Conservation Communautaires de la Biodiversité</u>
AE	: Agence d'Exécution
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AIBT	: Accord International des Bois Tropicaux
<u>AMP</u>	: <u>Aires Marines Protégées</u>
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CHM	: Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
<u>EN</u>	: <u>Expert National</u>
<u>EP</u>	: <u>Equipe du Projet</u>
FG	: Forêts Galeries
ha	: Hectare
MCVT	: Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PAG	: Plan action du Gouvernement
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PEFC	: Programme Eaux, Forêts et Chasse
PGFTR-FA	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PP	: Parties Prenantes
PRI	: Programme Reboisement Intensif
PSBE-GAZ	: Projet de Substitution du Bois Energie par le Gaz
RBM	: Reserve de la Biosphère du Mono
SCRIP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	: Système d'Information Géographique
SPANB	: Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	: Termes de Référence
UICN	: Union Internationale de Conservation de la Nature

1. Contexte de l'avant-projet

1.1. Origine

La réserve de Biosphère du delta du Mono dans sa grande superficie fait partie intégrante du site RAMSAR 1017. Elle est située dans une zone humide d'importance internationale édifée par le fleuve Mono frontalier du Bénin et du Togo. C'est aussi un espace côtier marin qui a une forte potentialité éco touristique sur le plan culturel et culturel très fréquenté par les populations de Porto-Novo, Cotonou, Ouidah et de la ville voisine de Lomé.

En outre, la réserve dispose de divers paysages non pris en compte par le réseau actuel des aires protégées du Bénin notamment les littoraux, les zones humides (site Ramsar 1017), les savanes guinéennes, les plaines alluviales du Mono, la dépression à vertisol de Tchi, les presqu'îles et les îlots de forêts sacrées. Ces différents paysages sont caractérisés par des écosystèmes typiques du sillon dahoméen (Dahomey Gap) sur plaines, plateaux et milieux marins et côtiers de l'océan atlantique (les mangroves, les prairies marécageuses, les forêts marécageuses, les forêts ripicoles, etc.). Ces différents écosystèmes abritent une diversité d'espèces floristiques et fauniques dont certaines sont menacées au Bénin et en Afrique et sur le plan international (palétuviers, tortues marines, lamantin d'Afrique, hippopotame, oiseaux migrateurs paléarctiques, singe à ventre rouge, le pangolin, etc.). Fort de ce qui précède, on comprend que la réserve abrite des écosystèmes menacés et des espèces menacées et d'importance internationale ; d'où l'impérieuse nécessité de sa conservation.

La dégradation de ces écosystèmes constitue une menace importante à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement. Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes particuliers ont été pendant longtemps négligés. En effet, les connaissances actuelles sur les FG de RBM sont très sommaires et éparées. Les études botaniques, écologiques, fauniques, socioéconomiques et cartographiques sur les FG sont très limitées. Ceci constitue un véritable handicap pour toutes actions efficaces de conservation et de gestion durable de ces ressources. Afin de remédier à cette situation, le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur le potentiel des îlots de forêts dans le but de disposer des données de base en vue d'élaborer un programme de gestion durable adapté.

La DGEFC qui appuie la gestion participative des écosystèmes et ressources naturelles travaillera en collaboration avec les administrations municipales, les autorités traditionnelles, et les acteurs locaux dans la conservation et la gestion des écosystèmes des forêts galeries de la Réserve de Biosphère Mono..

Le présent avant-projet a été élaboré sur la base des données de prospection de la zone. Au cours de cette phase d'indentification, il y a eu des séances de concertation avec certaines catégories d'acteurs. Suite à ces échanges, les populations locales de la RBM ont manifesté leur désir de reconstituer les forêts galeries.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des ressources des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, f, j et q.

c. Contribuant à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des forêts galeries pour améliorer le niveau de vie des populations riveraines. De façon pratique, il contribuera à la préparation des plans simples et d'aménagement et de gestion participative des forêts galeries et déterminera la possibilité de développement des activités génératrices de revenu pour diminuer la pression sur les forêts galeries. Il étudiera également la formation et le renforcement de capacités des parties prenantes directement liées à la gestion durable de ces forêts.

f. Favorisant et appuyant la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre: Le projet entreprendra des activités de sensibilisation sur les forêts galeries situées dans le Ramsar 1017 du Sud Bénin. En outre, il facilitera la formation d'un réseau local pour une publication et

diffusion des informations sur les forêts galeries. Il est prévu d'effectuer un diagnostic et un zonage des forêts galeries et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la gestion des séries d'aménagement.

j. Encourageant les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières: L'avant-projet étudiera la possibilité de la création des zones tampon et de mise en place des plantations de bois de feu à croissance rapide, de plantes médicinales, de bois d'œuvre autochtones **que les populations locales désirent.**

L'avant-projet est également conforme au Plan d'Action Stratégique de l'OIBT pour 2022-2026 car il s'inscrit dans la priorité stratégique 3. Résilience, restauration et conservation qui vise comme cible d'articuler et promouvoir le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la restauration des paysages forestiers.

Par ailleurs, cet avant-projet va favoriser l'emploi des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical (2020). En outre cet avant-projet cadre bien avec les principes et directives de OIBT/UICN pour la conservation pour la et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicale productrices de bois ; notamment le Principe9: Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière de gestion qui dit qu'un processus efficace d'aménagement des forêts, dans lequel les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont équilibrés en fonction des besoins et priorités sociétaux, est essentiel pour définir et atteindre les buts en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays

Le présent projet est en cohérence avec les politiques nationales et internationales du Bénin.

Au plan National :

Cet avant-projet s'inscrit dans la Politique Forestière 2021-2030 du Bénin qui a pour vision :

« A l'horizon 2030, le Bénin est un pays vert où les ressources naturelles et forestières sont gérées de manière soutenue et durable pour la conservation de la biodiversité, à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre les changements climatiques et la désertification ».

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule que le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre : Il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue. La loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin (Lois N° 98-030 du 1er février 1999) stipule dans les articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives ; et dans l'article 56, les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage , les défrichement abusifs et, les incendies , les brulis , les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées.

Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le Plan d'Action du Gouvernement où le Gouvernement s'engage à inverser la tendance de dégradation de la couverture forestière par le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ; l'amélioration de la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux). En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'actions prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) qui a défini le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui vise entre autres de : i) promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains ; ii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs ; iii) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières ; v) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; vi) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires dans les terroirs des zones humides notamment des lacs Nokoué, Ahémé, des vallées des fleuves Ouémé et Mono ; et vii) développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à

l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro-écologiques.

Ce projet s'inscrit aussi dans des stratégies et politiques sectorielles du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) notamment, la Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité (SPANB 2011-2020), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les des changements climatiques, le plan d'action environnemental, le document de la politique forestière qui vise à contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides pour une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

Au plan International :

Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). La mise en œuvre de ce projet va contribuer à mobiliser des informations sur le site Ramsar 1017 d'une part et d'autre part va permettre de mobiliser les fonds nécessaires pour engager des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux.

2. JUSTIFICATION

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif de développement

Contribuer à la conservation et la gestion durable de la Reserve de Biosphères du Delta du Mono par le renforcement des capacités des populations locales pour améliorer leur condition de vie.

2.1.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'avant-projet est d'évaluer le potentiel des forêts galeries de la Reserve de la Biosphère du Delta du Mono-Bénin, en vue de formuler une proposition de projet pour la gestion durable de ces forêts.

2.2. Identification du problème

Au Bénin, les forêts tiennent une place importante dans la vie des populations locales. Elles remplissent essentiellement trois fonctions à savoir :

- fonction écologique (protéger les sources d'eau, protéger les sols contre l'érosion, servir d'habitat aux animaux et végétaux),
- fonction religieuse (abriter les divinités, lieu de culte, de rituels ou autres cérémonies),
- une fonction socioéconomique et culturelle (récolte de bois, de plantes médicinales ou alimentaires et autre produits forestiers non ligneux, lieux d'initiation etc.).

L'un des problèmes liés à l'aménagement des forêts galeries du Delta du Mono est dû à leur taille réduite et à leur état de dégradation. Cet émiettement de la taille ne favorise le développement des actions de grande envergure.

Cette dégradation des écosystèmes constitue une menace importante aux moyens de subsistance des communautés. A l'issue d'une brève investigation et d'une consultation des parties prenantes, il ressort que le problème fondamental des zones humides du Bénin est dû au fait que les ressources forestières ne sont pas gérées de façon durable. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :

1. Les informations de base sur les forêts galeries sont déficitaires au niveau de la RBM au Bénin.

Le manque d'information sur le potentiel des forêts galeries est l'une des causes de la négligence et de la sous-estimation de leur rôle dans le fonctionnement de l'écosystème.

2. Faible capacité des gestionnaires des forêts galeries.

La non existence d'une réglementation, des dispositifs de concertation et des outils de gestion durable des forêts galeries a favorisé une exploitation anarchique des ressources.

Les effets de ces problèmes se sont traduits par :

- Une dégradation rapide des écosystèmes des forêts galeries;
- La réduction des moyens de subsistances des communautés locales

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par les insuffisances qui empêchent de passer directement à la proposition de projet. En effet, le manque de données fiables et récentes sur les forêts galeries, la non disponibilité des moyens matériel et financier sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs. En effet, l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables issues des études concrètes. Cet avant-projet permettra aussi de définir les stratégies pour mettre en cohérence et en synergie toutes les actions en cours sur les forêts galeries dans le système des aires protégées et le projet d'appui à la gestion des forêts.

La dégradation des écosystèmes constitue une menace importante à la durabilité des moyens de subsistance des communautés. A l'issue des investigations réalisées il est apparu que le problème fondamental des galeries forestières de la RBM est qu'elles ne sont pas gérées de façon durable. Ce qui entraîne inéluctablement leur disparition. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :

- ✓ La surexploitation des ressources des forêts galeries ;
- ✓ Les faibles revenus tirés des forêts galeries ;
- ✓ L'absence de cadre formel de protection des forêts galeries ;

1. Surexploitation des ressources des forêts galeries

La forte densité de la population dans le sud du Bénin a affecté négativement les ressources forestières aussi bien dans le terroir que dans les forêts galeries. La satisfaction des besoins en produits Forestiers ligneux qui se faisait à partir des ressources du terroir s'est étendue aux forêts galeries. Cette situation a conduit à une surexploitation des ressources disponibles et par conséquent à la dégradation des forêts galeries. Le potentiel existant de ces forêts n'est pas connu. L'élaboration des outils de gestion (plan simple d'aménagement de gestion,) l'amélioration des techniques culturales et le développement du reboisement contribueront à réduire les pressions sur les forêts galeries

2. Faibles revenus tirés des forêts galeries

Les populations riveraines des forêts galeries tirent leurs principaux revenus de l'agriculture et des ressources forestières. Les connaissances limitées des possibilités de valorisation des ressources des forêts galeries, et la non existence des moyens de valorisation des potentialités maintiennent les populations locales dans un cercle vicieux de pauvreté avec comme conséquence une dégradation et une déforestation accrue des forêts galeries

3. Absence de cadre formel de protection des forêts galeries

Les forêts galeries ne sont pas dotées d'un cadre formel de protection comme les forêts classées. En raison de l'érosion des pouvoirs traditionnels des dignitaires et malgré leur volonté de les conserver, les forêts sacrées ne résistent plus longtemps aux différentes pressions anthropiques qu'elles subissent. Par ailleurs, l'absence de dispositifs de concertation entre les acteurs chargés de la gestion des forêts galeries a favorisé aussi leur dégradation et destruction.

En conséquence on assiste à une dégradation et disparition des forêts galeries avec une perte de la biodiversité et une réduction des moyens de subsistance des communautés locales.

La mise en œuvre de ce projet permettra de résoudre les problèmes sus évoqués afin d'arrêter leur dégradation et amorcer leur gestion durable.

3. INTERVENTIONS

3.1. Produits

Deux produits sont essentiellement attendus à l'issue du présent avant-projet.

Produit 1: Les informations de base sur le potentiel des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono sont disponibles.

Produit 2: Un projet d'appui à la Restauration et la Gestion Durable des Forêts galeries de la Reserve de Biosphère du Delta du Mono du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

3.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1: Les informations de base sur le potentiel des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono sont disponibles.

Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet ;

Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono

Activité 1.3 : Réaliser l'étude socioéconomique des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono;

Activité 1.4 Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes ;

Activité 1.5 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes ;

Produit 2: Un projet de Restauration et la Gestion Durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet pour la gestion durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono;

Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement;

3.3. Approches et méthodes

La mise en œuvre de cet avant-projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste géographe/cartographe et de spécialistes en gestion intégrée des zones humides avec la participation des populations locales. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de cet avant-projet se fera en deux grandes étapes : Collecter les

données de base et élaborer un programme de gestion durable des forêts galeries. Un comité restreint comprenant les dignitaires et les Autorités communales sera mis en place pour être consulté et associé dans la mise en œuvre de l'avant-projet et dans l'élaboration du projet.

Les études à réaliser se baseront sur les éléments pertinents des Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et pour l'étude socio-économique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet.

3.3.1. Collecter les informations et données de base sur les forêts galeries de la zone

3.3.1.1. Evaluation des ressources des forêts galeries.

Il s'agira de réaliser des enquêtes dans le but de connaître les différentes espèces végétales et animales et toutes autres ressources d'importance, leur état et les intérêts de ces ressources pour les populations des localités ciblées. Des visites de terrain et des échanges avec les parties prenantes dans le but de dresser la liste des ressources de leur localité avec leurs utilisations et les activités anthropiques ayant des impacts ou non sur ces écosystèmes. Des questionnaires permettront, d'aborder les possibilités de conservation et d'aménagement de ces zones.

L'équipe de mise en œuvre de cet avant-projet procèdera également à une évaluation sommaire de l'état actuel des ressources des forêts galeries. Cette évaluation inclura: (1) la définition des menaces qui pèsent sur les Forêts; (2) les ressources biologiques présentes dans les FG (y compris les espèces menacées et rares); et (4) la contribution réelle des FG à la préservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des populations locales.

Sur la base des informations collectées et contenues dans la documentation, l'équipe du projet fera établir une cartographie des sites et des FG. L'étude et la cartographie comprendront la position géographique des sites et les informations sur les groupes et communautés/villages utilisant ces sites. La démarche méthodologique pour la cartographie des formations des zones ciblées reposera sur le Système d'Information Géographique (SIG) couplée à la télédétection. Il s'agira dans un premier temps de rechercher et rassembler tous les documents planimétriques portant sur la zone d'étude. Les cartes existantes, les photographies aériennes et images satellites (si possible) seront documentées. Dans un second temps nous procéderons à la récupération des fonds cartographiques (topographie, infrastructure, réseau hydrographique, type de sol, localité, limites administratives, etc.) sur les cartes existantes. Des classifications numériques ou visuelles seront effectuées à partir des images satellites ou des photos aériennes existantes ce qui nous permettra de dresser les cartes brutes. Celles-ci seront ensuite validées après les vérifications de terrain à l'aide du GPS. L'intégration des informations complémentaires (occupation du sol, activités humaines, état des sols, état de la végétation, etc.) permettra d'élaborer la carte d'aménagement des formations des zones cibles. Les travaux cartographiques se feront à l'aide du logiciel Arcview.

3.3.1.2. Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion

Une série de consultations des acteurs sera organisée pour encourager l'appropriation locale et nationale des actions pour consolider la gestion communautaire de ces sites. Parmi les acteurs cibles, il y aura les représentants de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les autorités communales, les ONG, les organisations de la Société civile, les leaders communautaires les chefs religieux et culturels et les populations riveraines (les femmes et les jeunes en particulier). Une analyse détaillée de ces acteurs sera faite pour définir le rôle de chacun d'eux.

La collecte de ces données mènera à l'analyse des conditions dans lesquelles les ressources peuvent être restaurées et mieux utilisées. Les barrières principales à la réalisation des actions proposées par le projet seront adressées de même que les barrières potentielles à la coopération entre les groupes associés.

Les enquêtes de terrain se feront dans les groupes d'évaluation participative. Ces enquêtes consistent à recueillir les informations relatives aux :

- données démographiques de la zone de l'avant-projet ;
- utilisateurs des produits provenant de la zone ainsi que tous les autres partenaires de développement impliqués dans la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des forêts galeries dans la zone ;
- principales activités économiques du milieu ainsi que les besoins et les revenus des populations locales ;
- conditions d'accès des populations à la propriété foncière et l'utilisation des terres, ainsi que leur implication dans les activités d'exploitation des formations naturelles en tenant compte du genre ;

- techniques d'exploitation, de production, de restauration et de valorisation des ressources tout en précisant les techniques d'aménagement et de gestion traditionnelles existantes ;
- Activités Génératrices de Revenus (AGR) pouvant être menées concomitamment avec la conservation et la gestion durable des formations naturelles tout en proposant des actions concrètes permettant de renforcer leur capacité ;
- attitudes des populations vis-à-vis de la conservation des forêts, de la protection de l'environnement, tout en testant leur réceptivité par rapport à l'introduction des innovations en matière de gestion durable des forêts galeries.

L'activité d'implication des parties prenantes produira les résultats suivants:

- Matrice des parties prenantes;
- Plan d'implication des acteurs et de renforcement de leurs capacités;
- Identification des activités génératrices de revenus à mettre en œuvre et les ressources d'importance économique ou culturelle que l'on peut récolter de manière durable pour leur intégration dans les activités de conservation

La capacité des comités locaux, des gestionnaires sera analysée pour déterminer les domaines où un soutien sera requis pour renforcer la participation durable dans la gestion communautaire.

3.3.2. Elaborer un projet sur la Restauration et la Gestion Durable des Forêts galeries de la Reserve de Biosphère du Delta du Mono-Bénin

L'élaboration d'un projet pour la réhabilitation et la gestion durable des FG dépendra donc de l'intérêt que chaque population riveraine tire de ces écosystèmes et de l'importance nationale que peut revêtir la conservation de ces milieux. Il sera donc organisé une rencontre de sensibilisation et d'information avec les populations des terroirs ciblés où les actions urgentes de conservation et d'aménagement de ces écosystèmes se font sentir. Les populations indiqueront le bien-fondé de ces écosystèmes dans leurs milieux (intérêts, causes et conséquences de leur dégradation, puis les solutions qu'elles préconisent). Ensemble, un consensus sera trouvé pour un aménagement durable.

Sur la base des étapes ci-dessus, les coûts du projet seront évalués et son plan de Suivi évaluation sera défini. Ceci inclura l'analyse:

- Du système de gestion des zones humides du Bénin et son applicabilité à la gestion de forêts galeries et des zones tampons.
- Des barrières à la mise en œuvre de la gestion efficace des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin;
- Des coûts des résultats et produits escomptés, des sources de cofinancement ;
- Des avantages environnementaux locaux, nationaux et mondiaux recherchés;
- De l'évaluation exhaustive des risques qui sera effectuée et les mesures atténuantes qui seront prévues. Les changements climatiques feront probablement partie de l'analyse de risques (et leur analyse sera basée sur les données actuelles).
- De la rentabilité pour identifier les alternatives de projet plus efficaces
- De la durabilité sociale, institutionnelle, économique et financière des activités de projet prévues;
- D'un plan de suivi et d'évaluation de projet, avec les niveaux de base, les indicateurs d'impact et les objectifs requis pour suivre l'avancement et l'efficacité du projet

3.4. Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit 1: Les informations de base sur les forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin sont disponibles											
Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet	DGEFC <u>/CENAGREF</u>										
Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin	EP /DGEFC et PP										
Activité 1.3 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les FG de la RBM	EP /DGEFC et PP										
Activité 1.4 Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes	EP/DGEFC /										

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activité 1.5 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.	EP/DGEFC et <u>CENAGREF</u>										
Produit 2: Un projet de Gestion Durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.											
Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet sur la gestion durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin	EP/DGEFC / <u>CENAGREF</u>										
Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement	EP/DGEFC <u>CENAGREF</u>										
Activité 2.3. Elaborer un rapport final de l'avant-projet	DGEFC										

CENAGREF : Centre National des Gestion des Réserves de Faune

DGEFC : Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

EN : Expert National

PP : Parties Prenantes

3.5. La matrice budgétaire de l'avant-projet

Le budget de l'avant-projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et répartition par source de financement.

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire \$ EIU	Coût total \$EU	OIBT	AE
Produit 1	Les informations de base sur les forêts galeries des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin sont disponibles							
A 1.1 :	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet							
	1 Coordonnateur de l'avant-projet	11	10	Hm	1500	15000		15000
	1 Chargé du Suivi évaluation du projet	12.1	10	Hm	1000	10000	10000	
	1 Secrétaire administratif et financier	12.3	10	Hm	750	7500	7500	
	1 Conducteur de véhicule coursier	12.4	10	Hm	250	2000		2000
	Déplacement	31	10	m	350	3500	3500	
	Fournitures de bureau	54	10	m	250	2500	2500	
	Réseaux et services	53	10	m	150	1500		1500
	Location de bureaux	62	10	m	300	3000		3000
A 1.2	Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries							
	Un consultant national en inventaire forestier	20	4	m	3000	12000	12000	
A 1.3	Réaliser une étude socioéconomique sur les forêts galeries de la RBM							
	Un consultant national en socio économie	21	2,5	m	3000	7500	7500	
A 1.4	Réaliser une série de sensibilisation des parties prenantes							
	Mission de 10 jours avec 4 participants	30	40	Hj	80	3200	3200	
A 1.5	Valider les études réalisées							
	Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (30 participants, 1 jour)	63	50	Hj	50	2400	2400	
Produit 2:	Une proposition de projet sur la gestion durable des forêts galeries de la RBM au Bénin est formulée et soumise à l'approbation de l'OIBT.							
A .2.1	Soumettre une proposition de projet sur les forêts galeries à l'OIBT pour financement							
	1 Expert pour élaboration de projet	24	2	Hm	3000	6000	6000	
	Atelier de validation du projet par les parties prenantes (30 participants)	63	80	Hj	30	2400	2400	
	Audit	64.				3000	3000	
	Frais de suivi et examen OIBT	81				3000	3000	
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	80				7440	7440	

AE : Agence d'exécution

Budget global condensé de l'avant-projet (\$ E. U.)

Poste budgétaire	Description	Total	Mois									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10	Personnel											
	11.1 Coordonnateur du projet	15000	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
	12.1 Chargé de Suivi évaluation du projet	10000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	12.3 Secrétaire administratif et financier	7500	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
	12.4. Conducteur de véhicule coursier	4000	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
	19. Total composante	36500	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650
20	Sous-traitance											
	21 : Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la RBM	10000		10000								
	22 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts galeries	7500		3000	3000	1500						
	23. Sensibilisation des parties prenantes	3200	1600	1600								
	24. Rédiger le document de projet	7500						3750	3750			
	29 Total Composante	45200	4600	13600	12000	7500	0	3750	3750	0	0	0
30	<u>Déplacement</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	31. <u>Frais de déplacement</u>	3500	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
-	39 Total Composante	3500	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
50	Biens consommables											
	53. Réseaux et services	1500	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
	54. Fournitures de bureau	2000	2000									
	59. Total composante :	7000	4300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Poste budgétaire	Description	Total	Mois									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
60.	Divers											
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	2400					2400					
	62. Location de bureaux	3000	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	63. Atelier de validation du projet (30 participants)	2400								2400		
	64. Audit	3000										3000
	69. Total rubrique	13500	300	300	300	300	2800	300	300	5300	300	3300
80	Suivi et administration du projet											
	81. Frais d suivi et examen	3000										
	Total partiel (10 à 82)	62000										
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	7440										
	Total composante :	10440										
100	TOTAL GENERAL											

Budget de la contribution OIBT

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	12. Assistant chargé du suivi évaluation	10000
	12.3 Secrétaire comptable	7500
	19. Total partiel	17500
20	<i>Sous-traitance</i>	
	21 : Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la RDM.	10000
	22 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêt-galeries.	7500
	23. Sensibilisation des parties prenantes	3200
	24 : Rédiger le document du projet	7500
	29 Total partiel	28200
30	<u>Déplacement</u>	
	<u>31 Frais de déplacement</u>	3500
	<u>39 Total partiel</u>	3500
50	<i>Biens consommables</i>	
	54. Fournitures de bureau	2000
	59. Total partiel	2000
60.	<i>Divers</i>	
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (30 participants)	2400
	63. Atelier de validation du projet (30 participants)	2400
	64. Audit	3000
	69. Total partiel	7800
80	<i>Suivi et administration du projet</i>	
	81. Frais de suivi et examen	3000
	Total partiel (10 à 82)	62000
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	7440
	Total partiel	10440
100	TOTAL GENERAL	69440

Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	11.1 Coordonnateur du projet	15000
	12.3. Conducteur de véhicule coursier	4000
	19. Total partiel	19000
50	Biens consommables	
	53. Réseaux et services	1200
	59. Total partiel	1200
60.	Divers	
	62. Location de bureaux	3000
	69. Total partiel	3000
100	TOTAL GENERAL	<u>23200</u>

4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET**4.1. Agence d'exécution et structure organique**

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est l'institution nationale mandatée pour la gestion durable des ressources forestières. Elle est l'Agence d'Exécution du projet. Elle collecte et gère les informations statistiques du secteur. Elle a élaboré et géré plusieurs projets et programmes qui l'appuient dans ses missions régaliennes. Il s'appuie sur plusieurs programmes/projets et les centres et offices du secteur forestier.

L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés. Ces derniers devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet. Certains des partenaires figurent déjà dans l'organigramme du projet.

La DGEFC mettra à la disposition du projet les installations de bureau et les commodités nécessaires. Elle mettra aussi à la disposition du projet tous les agents forestiers pour les activités de collecte des données au niveau des inspections.

Rôles et responsabilités de l'Agence collaboratrice :

Dans le cadre de cet avant-projet ; le CENAGREF a pour rôles et responsabilité de participer et valider les études qui seront réalisées. En outre le CENAGREF participera au Comité Directeur de l'Avant-projet.

4.2. Suivi et rapports**Suivi évaluation**

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de l'Expert National. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Ce Comité sera composé de :

- un (1) représentant de la DGEFC (Président du Comité) ;
- **un (1) représentant du CENAGREF ;**
- un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- deux (02) représentants des Autorités Communales et ;
- **Trois (03)** représentants désignés par les populations riveraines des forêts galeries.

Rapports

Le Coordonnateur (Point Focal de l'OIBT) préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour l'OIBT avec copies à la DGEFC. Deux rapports techniques seront rédigés pour l'OIBT, notamment:

- Des rapports d'avancement (Un rapport de démarrage et un rapport à mi parcours) seront produits selon les procédures de l'OIBT;
- Un rapport d'achèvement de l'avant- projet suivant les directives de l'OIBT et accompagné des conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également suivi du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

ANNEXE 1a : Profil de l'agence d'exécution

Nom : Direction Générales des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC)

Adresse Postale: BP : 393 COTONOU (Rép. BENIN)

Tél. : (229) 21-33-06-62, E-mail : foretsbenin@yahoo.fr ; lokossouo@yahoo.fr

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est assurée des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'Etat ;
- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;
- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Equipeement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;
- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

La DGEFC dispose d'un personnel composé de 592 fonctionnaires des eaux forêts et chasse (paramilitaires) et 178 fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles.

Annexe 1b : Le profil de l'Agence Collaboratrice (Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF))

L'Agence collaboratrice de ce avant-projet est le CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faune) C'est un établissement public à caractère culturel et scientifique doté de la personnalité morale placé sous la tutelle du MCVT. Créé en 1996 par le décret n°96-73 du 02 avril 1996, il est actuellement régi par le décret n°2022-458 du 27 juillet 2022 portant approbation de ses statuts et par la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

Les Mission du CENAGREF

La conservation et la gestion rationnelle des espaces bénéficiant des mesures spéciales de protection et de gestion de la faune et comprenant, en particulier, les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune, les zones cynégétiques et leurs zones tampons y compris les aires marines protégées

Etablissement public qui a pour mission la conservation et la gestion rationnelle des espaces bénéficiant des mesures spéciales de protection et de gestion de la faune et comprenant, en particulier, les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune, les zones cynégétiques et leurs zones tampons y compris les aires marines protégées

Les Attributions du CENAGREF

1. Elaborer et mettre en œuvre les stratégies nationales en matière d'aménagement et de gestion de la faune et de son habitat
2. Mettre en application les instruments législatifs et réglementaires en vigueur en matière de faune et de son habitat
3. Assurer la mise en œuvre de la politique nationale de développement des Aires protégées, en conformités avec les objectifs définis dans le programme d'action du gouvernement
4. Coordonner les actions des structures et institutions publiques et privées, des ONG, des PTFs impliqués dans la gestion des Projets de conservation
5. Développer et entretenir le réseau national d'Aires protégées y compris des AMPs et les AP communautaires ou communales
6. Réaliser les études techniques pour une meilleure connaissance et un meilleur développement des Aires Protégées
7. Etablir des coopérations avec des laboratoires, les centre de recherches et les universités pour une meilleur connaissance de la faune et de ses habitats dans les AP
8. Apporter l'appui technique nécessaire aux communes et communautés locales en matière de création ou de gestion des Réserves de faune communautaire
9. Apporter l'appui technique nécessaire aux privés pour la promotion des ranchs d'élevage et de la faune
10. Promouvoir avec l'appui des populations riveraines et des institutions compétentes spécialisées dans l'élevage des animaux sauvage dont les techniques sont maîtrisées

Les Principaux enjeux

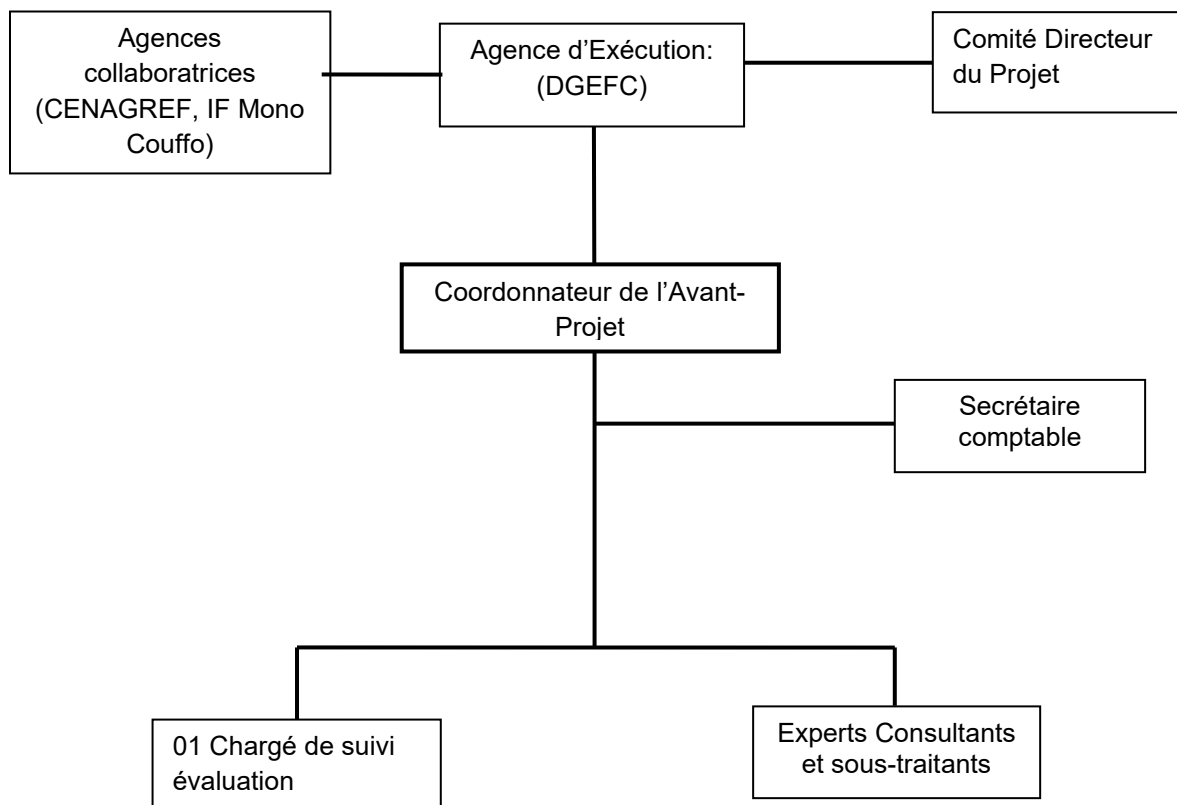
Au nombre des enjeux on note :

- Garantie d'une protection plus forte des réserves de faune ;
- Engagement fort du personnel et appui institutionnel,
- Assurer une gouvernance efficace et une coordination optimale des actions de conservation ;
- Garantir l'autonomie financière et la pérennité des actions de conservation

Les Zones d'intervention :

Les zones d'intervention du CENAGREF sont Parc National W, Pendjari, Complexe forestier Wari-Marou et Monts Kouffé, Ranchs fauniques de PAGEFCOM, les deux AMPs, les Trois Réserves de Biosphères, les ACCB.

Organigramme de l'avant-projet



ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du Chargé du Suivi évaluation de l'avant-projet

1. **Nom de famille:** LOKOSSOU
2. **Prénoms:** Achille Orphée
3. **Date de naissance:** 10/12/1970
4. **Adresse :** lokossouo@yahoo.fr
5. **Téléphone :** +229 0195450724
6. **Nationalité:** Béninoise
7. **Diplômes:**

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s):
Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2011 - 2012	Master Professionnel en Gestion des Ressources Naturelles et de la Biodiversité
Faculté des Sciences, Université de Lomé Togo, 2005 - 2006	DESS en Biologie de développement
Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2004 - 2005	DEA en Gestion de l'Environnement, Option Environnement et Développement
Collège Polytechnique Universitaire (CPU), Université Nationale du Bénin (UNB). 1993-1997	Diplôme d'Ingénieur des Travaux, en Aménagement et Protection de l'Environnement

8. **Connaissances linguistiques:**

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	Très bien	Très bien	Très bien
Anglais	Bien	Bien	Bien

9. **Autres compétences:** (par ex. connaissances informatiques, etc.)

- Compétence en saisie : connaissance des logiciels Windows (Word, Excel, Power point) ;
- Formation sur le logiciel R d'analyses des données.
- Gestion de base de données et SIG

10. **Postes occupés et principales fonctions dans l'Administration forestière**

De 2024 à 2025 : Chef d'Inspection forestière Adjoint des Départements du Mono et du Couffo ;

De 2014 à 2019 : Chef service des Politiques, Etudes et du suivi des Accords et Conventions

Aout 2016 à Juillet 2019 : Point Focal et opérateur pays du projet PD 754/14 (F) Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin Financé par Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Aout 2013 à décembre 2016 : Coordonnateur national du projet PD 678/12 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'Information et de gestion des statistiques forestières au Bénin.

Mai 2012 à 2014 : Chef de division du suivi des Accords et Conventions internationaux sous tutelles de la DGEFC

Mars 2016 – Aout 2017: Coordonnateur National de Projet de sensibilisation à la lutte anti braconnage des éléphants dans la réserve de biosphère transfrontalière du W (PSLAB/RBTW) financé par African Elephant Funds

Novembre 2012 à décembre 2013 : Coordonnateur national de l'Etude des circuits de commercialisation de l'ivoire et des produits à base d'ivoire entre le Bénin, Burkina Faso, Niger et le Togo.

LOKOSSOU Achille Orphée

ANNEXE3. Cahier des charges du personnel et consultant énumérés par l'OIBT.

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
Assistant de projet Responsable du suivi évaluation	• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé
Secrétaire comptable	• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur ; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet
Consultant national chargé de l'étude d'inventaire des forêts galeries de la RBM	- Synthétiser et analyser les données existantes sur les forêts galeries de la RBM - Identifier et cartographier les forêts galeries de la RBM et les habitats de la zones ciblée, au moyen des cartes de végétation, des photos aériennes et satellitaires, et de la vérification sur terrain ; - Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée - Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espaces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier et décrire la biodiversité de ces habitats ; - Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources par les communautés - Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude ; - Evaluer la biodiversité des forêts de la RBM ; - Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée ; - Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone d'intervention de l'avant-projet ; - Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone et leurs impacts sur la conservation et la gestion durable des forêts galeries de la RBM ; - Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage); - Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la RBM - Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (itinéraires techniques forces et faiblesse, contraintes, etc. ; - Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement ; - Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la RBM;

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
	- Proposer un modèle d'aménagement participatif pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la RBM dans la zone d'intervention de l'avant-projet ; - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT
Consultant national chargé de l'étude socioéconomique des forêts galeries de la RBM	- En s'inspirant des directives de l'OIBT sur la participation des parties prenantes au cycle des projets, le consultant devra : - Identifier les parties prenantes du futur projet ; - Etudier la structure sociale, les relations sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération) ; - Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources ; - Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la région et faire des projections pour le futur ; - Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières, - Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité ; - Chercher l'information sur l'attitude des communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et de conservation des FS - Identifier les AGR possible à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet pour appuyer les populations locales à la gestion durable des forêts galeries de la RBM ; - Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
Consultant national chargé de l'élaboration du document projet	• Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations de l'atelier de validation et en suivant les procédures de l'élaboration des projets OIBT, l'Expert National aura à : • Elaborer le draft de la proposition de projet et le faire valider à un atelier réunissant les acteurs clés du projet ; • Finaliser la proposition de projet en tenant compte des amendements et recommandations de l'atelier de validation ; • Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et ultérieurement par le panel des experts de l'OIBT.

ANNEXE 4. Assessment by the combined Sixtieth and Sixty-first Panels

PPD 206/25 (F) Restoration and Sustainable Management of Gallery Forests in the Mono Delta Biosphere Reserve in Benin

Assessment by the combined Sixtieth and Sixty-first Panels

A) Overall Assessment

The Panel recognized the importance of this pre-project proposal which could contribute through the future intended project to the conservation and sustainable management of the Mono Delta Biosphere Reserve by building the capacities of local people with a view to improving their living conditions. The project to be developed from the implementation of this pre-project will specifically aim to assessing the potential of gallery forests in the Mono Delta Biosphere Reserve, with a view to developing an appropriate approach for their sustainable management.

The Panel noted that the pre-project is overall proposing a pre-project development assessment and stakeholder engagement process, which will deliver an analysis of the current state of gallery forests within the Mono Delta Biosphere Reserve, a diagnosis of the current factors contributing to the degradation of these gallery forests, as well as suite of recommended actions in the body of a full project proposal to ITTO. The Panel also noted that the pre-project proposal still needs some amendments for its improvement in relation to the specific recommendations listed here below.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following specific recommendations:

1. Amend Section 1.2 (Pre-project relevance) of the pre-project proposal by reducing the number of ITTO objectives to those which are closely correlated to the identified key problem that the future intended project will contribute to address during its implementation.
2. Amend Section 3.4 (Work plan) by appropriately assigning responsibilities to the collaborating agency (CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RÉSERVES DE FAUNE—CENAGREF) in the table 3.4.
3. Improve Section 4.1 (Executing agency and organizational structure) by adding relevant information on the collaborating agency (CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RÉSERVES DE FAUNE—CENAGREF), as well as describing its roles and responsibilities in the pre-project implementation, while adding an organizational chart.
4. Add in Annex 1 the Profile of the collaborating agency (CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RÉSERVES DE FAUNE—CENAGREF).
5. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the combined 60th and 61st Expert Panels and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underlined**) in the text.

C) Conclusion

Category 1: The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with incorporation of amendments.

Category C on the Environmental and Social Management Guidelines (ESM) checklist

ANNEXE 5. The overall assessment and specific recommendations of the combined 60th and 61st Expert Panels and the modifications made in the Pre-project document

<u>Assessment by the 60th and 61st Expert Panels</u>	Modifications made in the pre-project document and in the corresponding pages
A) Overall Assessment	
The Panel recognized the importance of this pre-project proposal which could contribute through the future intended project to the conservation and sustainable management of the Mono Delta Biosphere Reserve by building the capacities of local people with a view to improving their living conditions. The project to be developed from the implementation of this pre-project will specifically aim to assessing the potential of gallery forests in the Mono Delta Biosphere Reserve, with a view to developing an appropriate approach for their sustainable management. The Panel noted that the pre-project is overall proposing a pre-project development assessment and stakeholder engagement process, which will deliver an analysis of the current state of gallery forests within the Mono Delta Biosphere Reserve, a diagnosis of the current factors contributing to the degradation of these gallery forests, as well as suite of recommended actions in the body of a full project proposal to ITTO. The Panel also noted that the pre-project proposal still needs some amendments for its improvement in relation to the specific recommendations listed here below.	The required changes have been made in the Pre-project document (all parts in bold and underlined in the corresponding pages
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Amend Section 1.2 (Pre-project relevance) of the pre-project proposal by reducing the number of ITTO objectives to those which are closely correlated to the identified key problem that the future intended project will contribute to address during its implementation	ITTO objective q. is deleted See page 5
2. Amend Section 3.4 (Work plan) by appropriately assigning responsibilities to the collaborating agency (CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RÉSERVES DE FAUNE—CENAGREF) in the table 3.4.	Responsibilities of the collaborating agency are assigned in Section 3.4 (Work plan). See pages 10 and 11
3. Improve Section 4.1 (Executing agency and organizational structure) by adding relevant information on the collaborating agency (CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RÉSERVES DE FAUNE—CENAGREF), as well as describing its roles and responsibilities in the pre-project implementation, while adding an organizational chart.	Section 4.1 is improved by adding relevant information on the collaborating agency see page 16. Organizational chart.is at page 21
4. Add in Annex 1 the Profile of the collaborating agency (CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RÉSERVES DE FAUNE—CENAGREF).	The Profile of the collaborating agency is added in annex 1 see pages 20 et 21
5. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the combined 60 th and 61 st Expert Panels and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (<u>bold and underlined</u>) in the text.	See annex 5 page 26